

De quelle source derive-t-elle  
Comme de  
Dimes, Censés fonciers et  
autres Dons fonciers abolis.  
ou des sommes assignées ou  
payés à l'école.  
Fondations?  
Censés Communales?  
biens d'église?  
de l'argent payé par les  
Chef de famille et placé  
avec profit de biens fonds.

Chaque ecclier porte une  
buche de bois une fois par jour  
pour chauffer la chambre.  
elles derivent des fondations  
faits par les individus de la  
Commune.  
Les fonds de l'école provenant  
des fondations sont sous la  
responsabilité de la Commune.

Sambrancher  
le 1er May 1799  
Le Citoyen Etienne  
François Contant  
Regent

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque  
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'é-  
cole? *Vence*

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village hameau de 14 feu*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *à la commune de village*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District. *Sambrancher*

e. Canton *de valais*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *22 enfants*

Vence N. 15.

Le Village

Les maisons qui ressortent de cette école sont réunies.

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jus-  
qu'à une lieue en circonférence?

*nous sommes éloignés d'une lieue, de venue a volage  
ou est l'école la plus proche qui est commune, proprement  
dit, le le vont autre village qui est éloigné de deux lieues*

a. Leurs noms, *Joseph Joachim Terretas, Etienne Joseph Latons,*

*Joseph Augustin Terretas, Jean Joseph Nicolas,  
Jamael Terretas, Jean Joseph Terretas,  
Antoine Daniel Terretas, Baptiste Daniel Terretas,  
Joseph Joseph Terretas, Jean Baptiste Terretas, Joseph Nicolas Terretas*

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? *Dans cette école  
on en seigne le catéchisme du diocèse de sign  
des petits paroissiens, des instructions sur les  
vérités de la foi, des grands-mères, français, etc.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  
combien dure-t-elle? *Depuis St. Martin  
jusqu'à paque*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en  
usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment  
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *3 heures le matin  
autant le soir*

10°. Les enfans font-ils distribués ou  
classés?

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
& de quelle manière? *ce sont les Peres de familles  
qui cherchent un regent à  
leur besoin, c'est à dire ils sont hérit*

b. D'où est-il? *de venice, tant par moi*

c. Son nom *jean Nicolas Terretas*

( 3 )

d. Son âge. *15 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il infi-  
tuteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit  
sa vocation précédente? *j'ai été ecclier  
jusque aprésent, c'est cet année est fut  
la première année que j'ai enseigné*  
h. Réunit-il à son office quelqu'autre  
fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquen-  
tent l'école?

a. En hiver, } *est sont les précédents, marqués et la page 2.*  
                  } fait garçons ou filles.  
b. En été, } *est été chacun labore la terre, par conséquent  
il n'y a point d'école*

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à  
ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'é-  
cole? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à  
l'école, l'instituteur loue-t-il peut-  
être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance  
de l'endroit où se fait l'école.  
*il n'y a point des fons, chacun  
ils se taillent eux même pour  
procureur un regent*

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 3 )

( 1 )

153.

QUESTIONS

Réponses

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Vollege N. 16.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Vollege.*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Village. contenant 32. maisons près l'Eglise paroissiale*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *proprement commune.*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Vollege paroisse qui a son agent.*
- d. District *De Sembrancher.*
- e. Canton *De Vallais.*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Cries, contenant 12. maisons distantes d'environ un petit quart de lieu d'Althiers contenant 5. maisons meme distance que sus, viennent à l'école au susdit lieu de Vollege près l'Eglise.*
- (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.
- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *De Vollege même Les enfans sont en nombre de 30. garçons et filles. de Cries 4. d'Althiers 2.*